

Département de SEINE ET MARNE
Commune de BOISSETTES
Canton LE MEE

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 7 novembre 2014

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

L'an deux mil quatorze, le sept novembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire pour délibérer sur les affaires courantes de la commune inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Monsieur Bernard FABRE, Maire

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Xavier DARAS, M. Philippe BARRAULT Adjoints

Mme Franceline ADT-GUILBERT, Mme Fabienne CHAILLOT, M Thierry SEGURA, M. Bernard-Yves FOURNIER, M. Philippe CASSARD Conseillers Municipaux

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE a donné pouvoir à Mme Fabienne CHAILLOT,

Madame Florence DECHELLE a donné pouvoir à M. Bernard FABRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Xavier DARAS

DÉLIBÉRATIONS :

Délibération sur le Schéma de Coopération Intercommunale arrêté le 28 août 2014

Délibération sur le renouvellement d'adhésion pour 2015 au service de médecine préventive du Centre de Gestion77

Délibération sur la Charte du Développement Durable dans le cadre de la politique de l'eau

Délibération pour un engagement de la commune dans une politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces communaux et sur l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

Délibération sur la Nomination des membres des Comités et Commissions de la CAMVS

Délibération pour l'octroi d'une subvention de 200€ au Secours Populaire Français

1 - Délibération sur le Schéma de Coopération Intercommunale arrêté le 28 août 2014

Le Maire rappelle la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles « dite loi MAPTAM », et informe le Conseil Municipal, que le Préfet de Région a transmis à la commune une carte sur le projet de schéma de coopération intercommunale regroupant la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine avec la Communauté de communes Seine Ecole pour former un territoire d'un seul

tenant et sans enclave de 125 420 habitants ce qui est dérogoire au seuil des 200 000 habitants . En regroupant le San de Sénart avec des communautés d'agglomérations et des communautés de communes de l'Essonne le Préfet de région a fait un choix stratégique clair ; enfin il est à noter que ce regroupement respecte les limites territoriales du Département de Seine et Marne,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable au projet de schéma de la coopération intercommunale arrêté le 28 août 2014 regroupant l'agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de communes Seine Ecole

2 - Délibération sur le renouvellement d'adhésion pour 2015 au service de médecine préventive du Centre de Gestion77 :

Il n'y a pas lieu de délibérer à nouveau sur cette adhésion qui a déjà fait l'objet d'une décision de principe du Conseil Municipal

3 - Délibération sur la Charte du Développement Durable dans le cadre de la politique de l'eau

Le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune est concernée par les projets réalisés dans le cadre de la politique de l'eau par sa compétence eau potable, et ce, conjointement à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine compétente en assainissement. Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur l'application des éco-conditions et s'engage à :

- Signer la charte qui met en avant les engagements sur le développement durable auxquels le Département est attaché
- Respecter les engagements de ladite charte, tout en permettant l'accès aux financements du Conseil Général dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la Charte du Développement Durable établie par le Conseil Général de Seine et Marne dans le cadre de la politique de l'eau

4 – Délibération pour un engagement de la commune dans une politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces communaux et sur l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

Le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune est concernée par les projets réalisés dans le cadre de la politique de l'eau par sa compétence eau potable, et ce, conjointement à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine compétente en assainissement. Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur l'application des éco-conditions et s'engage à :

- Entrer dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries ...). Le Conseil Municipal doit donc s'engager à :
- Suivre et respecter les différentes étapes de diagnostic, de sensibilisation et de suivis annuels sur son territoire, proposées par le Département
- Contribuer au bon déroulement de l'action
- Suivre le protocole d'entretien ou imposer un cahier des charges au prestataire de service en charge de cette mission afin de diminuer progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires

- Promouvoir sur les emprises des méthodes alternatives d'entretien
- Informer les administrés en communiquant sur l'amélioration de ses pratiques d'entretien
- Mettre en place une politique d'optimisation du fonctionnement des réseaux de distribution d'eau potable :
- Fournir annuellement au Département les données sur les réseaux de distribution d'eau potable (linéaire, volume d'eau pompé, acheté ou vendu, etc...)
- Atteindre progressivement ou maintenir un rendement primaire de son réseau de distribution, à minima, de 80%
- Ou atteindre progressivement un indice linéaire de perte primaire, à maxima, avec la distinction suivante :

critères	Indice de perte
Moins de 25 abonnés par km	2,5 m ³ /j/km
Entre 25 et 50 abonnés par km	5 m ³ /j/km
Plus de 50 abonnés par km	10 m ³ /j/km

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de mettre en œuvre la démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux.

5 - Délibération sur la Nomination des membres des Comités et Commissions de la CAMVS

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ses représentants auprès des Commissions et Comités de l'Agglomération Melun Val de Seine :

Comité Développement Économique, Aménagement du territoire et Tourisme

-Fabienne CHAILLOT / Fabienne COLIN-FAURE / Philippe CASSARD

Comité Habitat

-Florence DECHELLE / Philippe BARRAULT-

Comité Politique de la Ville

-Xavier DARAS / Florence DECHELLE-

Comité Gens du Voyage

-Florence DECHELLE / Fabienne COLIN-FAURE

Comité Mobilité (Transports)

-Bernard FABRE / Jean-Paul ANGLADE / Philippe BARRAULT

Comité Assainissement

-Jean-Paul ANGLADE / Franceline ADT-GUILBERT

Comité Environnement et Développement Durable

-Jean-Paul ANGLADE / Bernard-Yves FOURNIER / Philippe CASSARD

Comité Sports et Culture (3 sièges)

-Franceline ADT-GUILBERT / Xavier DARAS

Comité Enseignement Supérieur

-Fabienne CHAILLOT / Franceline ADT-GUILBERT / Fabienne COLIN-FAURE

Commission des Finances et de la Mutualisation des Services

-Bernard FABRE / Fabienne CHAILLOT

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

-Bernard FABRE (titulaire)/ Fabienne CHAILLOT (suppléante)

6 - Délibération pour l'octroi d'une subvention de 200€ au Secours Populaire Français

Le Maire propose que chaque année un don soit versé à une association caritative, différente d'une année sur l'autre, dans un geste de solidarité envers les plus démunis de nos concitoyens. L'initiative est à retenir mais accompagnée de critères consensuels préalables au choix. Par trois voix contre, trois abstentions, quatre voix pour, la proposition est rejetée.

INFORMATIONS :

- Budget (XD)

Xavier DARAS, adjoint aux Finances présente la situation budgétaire en soulignant le bon état de nos finances et notre réelle capacité d'investissement :

SUIVI DU BUDGET DE LA COMMUNE

Réalisé jusqu'au 31/10/2014 + estimation nov/déc.

XD 7/11/14 V4

	Budget 2014 corrigé (DM)	Prévision fin 2014
INVESTISSEMENT DEPENSE		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	92 992	92 992
020 Dépenses imprévues (investissement)	22 575	0
16 Emprunts et dettes assimilées	5 000	5 000
20 Immobilisations incorporelles	10 000	5 000
21 Immobilisations corporelles	236 000	153 000
23 Immobilisations en cours	50 000	50 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	416 567	305 992
INVESTISSEMENT RECETTE		
021 Virement de la section de fonctionnement	112 347	112 347
040 Opération d'ordre de transfert entre section	7 000	12 183
10 Dotations, fonds divers et réserves	185 801	147 060
13 Subventions d'investissement	123 844	95 747
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	428 993	367 338

(1) la subvention du CG de 37 873,11 ne devrait pas arriver en 2014 et serait reporté en RAR en 2015

	Budget 2014 corrigé (DM)	Prévision fin 2014
FONCTIONNEMENT DEPENSE		
011 Charges à caractère général	190 594	170 000

012 Charges de personnel	125 100	85 000
014 Atténuation de produits	1 459	1 459
023 Virement à la section d'investissement	112 347	112 347
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	12 183	12 183
65 Autres charges de gestion courante	29 500	27 000
66 charges financières	1 000	700
67 Charges exceptionnelles	4 500	3 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	476 683	411 689

FONCTIONNEMENT RECETTE		
002 Résultat de fonctionnement reporté (exédent ou déficit)	160 430	160 430
013 Atténuation de charges	12 000	10 000
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 796	5 500
73 Impôts et taxes	229 936	195 000
74 Dotations, subventions et participations	62 700	82 000
75 Autres produits de gestion courante	1 400	6
77 Produits exceptionnels	238	11 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	471 500	463 936

- **Liste de Programmation Budgétaire “Travaux & Equipements”.**

Afin de pouvoir programmer nos futurs investissements un plan d’engagement budgétaire à cinq ans est proposé par le Maire : liste non hiérarchisée et non exhaustive.

PROJET	DESCRIPTIF	CHEF DE PROJET
SECURITE ROUTIERE D39	Tranche 1: rue du Général De Gaulle Tranche 2 : rue Brouard Tranche 3 : rue du Mont Aux Lièvres	BYF
SIGNALETIQUE et MOBILIER URBAIN	Panneaux de signalisation, marquage routier, mobilier urbain sur l’ensemble de la commune	BYF
ENTRETIEN	Outillage et matériels pour assurer la bonne marche du service entretien	BYF
COURS DE L’ECOLE	Réfection revêtement	BYF
ABAISSMENT DE PUISSANCE	Equipement des lampadaires pour une meilleure gestion de l’éclairage public	JPA

MAIRIE ANNEXE 1	Création : Tranche 1 : espace agents RDC Tranche 2 : logement indépendant 1 ^o étage	JPA
ERP et PMR	Mise aux normes ERP et accessibilité PMR Mairie et annexes	JPA
CHEMIN PIETON	Chemin piéton rue du Mont aux Lièvres (de rue des Sables à rue Brouard)	JPA
CHEMIN DES PRAILLONS	Réfection partielle voirie	JPA
ZONE CONTENEURS	Zone des conteneurs à bouteille et journaux, entrée village coté Boissise : réfection voirie et création merlon (hors végétalisation éventuelle)	JPA
ENFOUISSEMENT RUE CLINCHANT	Continuer l'enfouissement des réseaux centre village	JPA
ENFOUISSEMENT RUE DE LA VARENNE	Idem	JPA
VOIRIE RUE DES SABLES	Réfection voirie suite enfouissement	JPA
INFORMATIQUE	Equipement matériel et réseau de la Mairie ; sécurisation des données ; partition des données serveur secrétariat	BF
PARCOURS DE SANTE + TERRAIN ADJACENT	Aménagement si pas Golf (Chef de projet TS)	X
CIMETIERE	Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir	PB
ENFOUISSEMENT CONTENEURS	Remplacer les conteneurs Rue du Mont Aux Lièvres par des conteneurs enfouis	JPA
ECLAIRAGE CHEMIN DES PRAILLONS	Moderniser l'éclairage public du Chemin des Praillons	JPA
RIVES DE SEINE	Consolidation des rives de Seine (cf. VNF)	JPA
LIAISON DOUCE BORDS DE SEINE	Dans le cadre d'un projet liaison douce de la commune du Mée à Boissise la Bertrand et permettre l'exercice du droit de passage (servitude de marchepied)	BF
CHEMIN DES NOIREAUX	Affectation future du Chemin : options, faisabilité ?	PC

- **Recensement 2015 (FAG)**

MME Franceline ADT-GUILBERT, en charge de l'organisation du prochain recensement, rappelle les dates de celui-ci : collecte du 15 janvier au 14 février 2015. Formation les 6 et 13 janvier. Tournée de reconnaissance entre le 6 et le 13 soit période de recrutement du 6 janvier au 14 février 2015.

Nous sommes donc à la recherche d'une personne intéressée par cette prestation qui demande une disponibilité partielle (117 heures) du 6 janvier au 15 février 2015.

Principaux éléments à prendre en compte :

Tenace et très organisé(e),

Aimable et poli(e),

Apte à comprendre et à faire comprendre l'importance du recueil d'informations et ses conséquences au plan local et national ainsi que les méthodes proposées (Questionnaire papier ou Internet),

Dispose si possible d'un véhicule (frais prévus) et d'un téléphone portable (SMS quotidiens de l'Insee pour confirmer la réception des questionnaires Internet),

Sachant rendre compte (point bi-hebdo sur l'avancement de l'enquête).

Domicile dans la proximité de Boissettes de préférence.

- **conditions de remboursement des frais de mission aux élus**

Le Maire rappelle les conditions de remboursement des frais de transport ou de séjour dans le cadre d'un mandat spécial (art. 2123-18 du CGCT) ou dans l'exercice habituel du mandat (Décret n°2006-781). Un document précisant les conditions et les modalités de remboursement sera transmis aux membres du Conseil.

Question diverses

- **Formation** : M Patrick CRESPI suivra une formation le jeudi 20 novembre 2014 à Bois-Le-Roi sur le thème 'l'arbre d'ornement' organisé par le CAUE77.
- **Fréquences** : L'agence Nationale des Fréquences a effectué une mesure de propagation des ondes électromagnétiques sur le territoire de Boissettes ; la valeur maximale du trafic à ne pas dépasser est de 6 : en ce qui concerne notre commune cette valeur est de 0,5.

Prochain Conseil municipal Vendredi 12 décembre 2014 à 20 heures

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,